

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ROUBAIX. — TROIS MOIS, 15 FR. 50. — SIX MOIS, 28 FR. — UN AN, 50 FR.
NORL, PAS-DE-CALAIS, SOMME, AISE: TROIS MOIS, 15 FR.
LA FRANCE ET L'ÉTRANGER, LES FRAIS DE POSTE EN SUS
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVRE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ANNONCES: LA LIGNE, 20 C. — RÉCLAMES: 50 C. — FAITS DIVERS, 50 C.
ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVRE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURE-SAINT-ÉTIENNE, 9 BIS.
Paris, chez MM. HAYAT, LAVERGNE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, au Office de Publicité

A PROPOS DE LA RÉVISION

C'est aujourd'hui que M. Jules Ferry doit, au nom du gouvernement, déposer sur le bureau de la Chambre le projet de révision. Si l'utilité de ces réformes constitutionnelles avait besoin d'un témoignage irrécusable, elle nous serait démontrée par la froideur absolue de l'opinion publique. En dépit de tous les efforts, le pays persiste avec un superbe dédain à détourner la tête et à se boucher les oreilles. Les logomachies byzantines au sujet de la révision ne l'irritent même pas; elles le laissent complètement insensible. Que voyons-nous, en effet? D'un côté, les radicaux de la Chambre pour qui la révision opportuniste de M. Ferry n'est qu'un escamotage et qui réclament la révision intégrale. De l'autre côté, les modérés qui accepteraient bien une petite révision limitée, mais qui ne veulent pas qu'on touche au mode électoral et aux prérogatives financières du Sénat. Trop conservateur au Palais-Bourbon, le projet ministériel est jugé trop radical au Palais du Luxembourg.

Comment le cabinet sortira-t-il de cette impasse? C'est ici qu'apparaît, dans tout son éclat, l'esprit ingénieux du président du conseil. S'il faut en croire les informations officieuses, M. Jules Ferry aurait imaginé d'ajouter aux mesures contre le Sénat une disposition limitant dans l'avenir le droit de révision. Cette révision ne pourrait plus, désormais, porter sur la forme du gouvernement. Grâce à cette disposition, le ministre se flatte d'intéresser la majorité républicaine à un projet jugé si mal accueilli, aussi bien par les clairvoyants que par les passionnés de son parti.

Ainsi, un gouvernement qui n'admet pas d'autre origine et d'autre fondement que la souveraineté du peuple, exprimée par le suffrage universel, pourrait limiter cette souveraineté dans l'avenir! Les électeurs d'aujourd'hui auraient le droit de paralyser à tout jamais la volonté des électeurs de demain! C'est la théorie du président du conseil. Elle serait monstrueuse, si elle n'était encore plus ridicule. Aucun homme sérieux ne croira à l'efficacité de cette affirmation solennelle de l'immuabilité républicaine. Que demandent les électeurs maintenant une majorité monarchique, se figure-t-on que celle-ci serait un instant arrêtée par cette barrière de papier? Ce ne serait après tout qu'un article de Constitution voté par un Congrès et qu'un nouveau Congrès pourrait modifier ou supprimer. L'histoire nous apprend, d'ailleurs, ce que valent les décrets de ce genre pour sauver les gouvernements en détresse. Le plébiscite de 1870 a-t-il empêché l'Empire de s'écrouler quelques mois après?

Une telle disposition, si elle est votée par le Congrès, n'aura donc aucun effet pratique. En réalité, le projet du gouvernement ne vise que le Sénat. C'est le Sénat qui paiera de la perte de ses attributions financières les promesses imprudentes de M. Jules Ferry. Cette assemblée ne sera plus que la très humble servante de la Chambre des députés. Gare alors à la dégringolade des finances! Elle marchera bon train, nos députés ayant depuis longtemps prouvé ce qu'ils savaient faire des ressources du pays. Mais le dégoût public ne tardera pas à déborder et nous verrons bien ce que peseront devant lui toutes les déclarations de pérennité qu'on veut s'amuser à inscrire dans la Constitution.

ment et de la police. Ces prophètes de malheur se fondent sur ce qui se passe aujourd'hui pour le commerce de la Chine. Comme le disait dernièrement notre consul à Canton, dans un document que nous avons cité, tout le commerce, même celui qui porte sur les vins français, est entre les mains de négociants allemands, anglais ou suisses. Nos commerçants n'avaient su rien tenter pour prendre leur part de ce trafic.

Certains journaux, d'ordinaire très ministériels, notamment la République française, attaquent avec une extrême vivacité le projet attribué au ministère de relever les droits d'entrée sur les bestiaux et les grains.

LE PRINCE VICTOR

La Patrie, qui passe pour être l'organe attitré du prince Napoléon Jérôme, publie la note suivante sur l'incident dont nous avons parlé hier: Plusieurs journaux ont annoncé que le prince Victor Napoléon allait prochainement quitter le pied-à-terre qu'il occupait dans les dépendances de l'appartement du prince Napoléon, 20, avenue d'Antin. Ce fait est exact. Le prince Victor aura désormais une installation indépendante. Il vient de louer un rez-de-chaussée, 64 bis, rue de Monceau.

Cette nouvelle a été dans la presse l'objet de nombreux commentaires, que nous n'aurions pas relevés si l'un de nos confrères, par la plume d'un ancien député, n'avait prêté au prince Napoléon, aussi bien qu'au prince Victor, des sentiments et des vues qui sont indignes d'eux. Nous savons positivement que ces appréciations sont erronées. Nous pourrions entrer dans des détails à ce sujet et nous donner la satisfaction de montrer que nous sommes bien informés; mais nos lecteurs comprendront les motifs respectueux qui nous déterminent à garder le silence, quand à présent, nous nous bornerons en conséquence à protester contre de tels commentaires qui, d'ailleurs, n'ont même pas la valeur d'un renseignement.

Tel n'est pas l'avis du Pays. Répondant à la dernière note du Figaro, le journal de M. Cassagnac écrit: La version que vous donnez ce matin, et que nous venons de reproduire, est la version véritable, c'est-à-dire la fausseté.

Et si nous la relevons, c'est uniquement pour faire justice de l'audace et de la ridicule assertion de cet ami des Princes, par laquelle il voudrait faire entendre qu'il s'agit de nous retourner dans le grave incident qui occupe l'opinion publique tout entière, en ce moment, et qui peut avoir de si graves conséquences sur les destinées de notre pays.

Le Pays termine par une révélation qui ne laisse pas d'être assez piquante: Notre confrère ignore certainement un détail assez curieux, qu'ignore également le Prince Victor Napoléon: c'est que la maison en question de la rue Monceau appartient à M. Jules Grévy, président de la République française. Elle a été bâtie sur l'emplacement de l'ancien couvent des Barnabites, dont le terrain avait été acheté par le trop fameux F. Frader. M. Frader a bâti et vendu à M. Grévy, qui ne se vante pas de cette nouvelle et opulente acquisition.

L'ÉLECTION DE DEMAIN

Une élection législative a lieu demain dans l'arrondissement de Bernay. M. Raoul Duval a accepté la candidature qui lui a été offerte: tous les conservateurs de cet arrondissement auront à cœur d'assurer le succès de ce vaillant lutteur. Voici un extrait important de la circulaire que M. Raoul Duval a adressée aux électeurs: Messieurs et chers concitoyens, La mort regrettable et prématurée de M. Janvier de La Motte vous oblige à choisir un autre représentant avant le terme déjà rapproché de la législature. Désigné par lui au choix de ses nombreux amis et assuré du concours de la plupart de ceux que le suffrage universel avait autorisés à parler en votre nom, j'ai accepté d'être candidat des conservateurs de votre arrondissement.

Honoré de vos suffrages, je ne ferai pas une opposition systématique, qui est rarement efficace et utile, mais je combattrai avec indépendance la politique de nos gouvernants, quand je la croirais, comme aujourd'hui, dangereuse pour notre pays. Jusque en 1877, la France, gouvernée par des conservateurs, était en paix avec tout le monde. Elle remboursait à raison de 200 millions chaque année, l'argent emprunté à la Banque par le gouvernement de la Défense nationale. Nos budgets se réglaient par des excédents de recettes; l'agriculture prospérait et l'industrie faisait ses affaires.

Depuis que leurs adversaires sont arrivés au pouvoir, nous avons eu la guerre en Tunisie, au Tonkin et à Madagascar. Ces expéditions ont succédé, coûteuses en hommes et en argent, sans qu'on puisse discerner un véritable intérêt français pour les justifier. Les dépenses publiques augmentent avec rapidité, les emprunts succèdent aux emprunts, les déficits ont remplacé les excédents de recettes, et la situation agricole et industrielle est devenue mauvaise. Par suite, et en moins de deux ans, le crédit de l'Etat et la fortune publique ont diminué d'un dixième. Depuis 1879, particulièrement, nos gouver-

nants ont dépensé sans compter. Les travaux extraordinaires ont absorbé au moins trois milliards trois cents deux millions, chiffre avoué par le ministre des finances. Pendant même laps de temps, nos dépenses ordinaires et permanentes ont été accrues de quatre cent cinquante-quatre millions par année. On a multiplié les emplois de toute sorte, créés des ministères nouveaux et des sous-secrétariats d'Etat aussi dépendieux qu'ils sont inutiles. On a été, en outre, lancé dans le système de l'exploitation des voies ferrées par l'Etat, qui nous vaut un excédent de charges annuelles de plus de vingt millions.

REVUE DE LA PRESSE

La dette tunisienne La Chambre a entendu hier une interpellation de M. de Soubeyran sur la conversion de la dette tunisienne. Au moment même où la discussion se poursuivait, la France exposait très clairement le point du débat. La question est de celles qu'il faut connaître: On sait qu'une loi récente autorise l'émission d'un emprunt de 140 millions garanti par le gouvernement français et destiné à convertir la dette tunisienne. Le cabinet vient de traiter pour l'émission de cet emprunt avec un syndicat financier, composé de la maison Rothschild, du Comptoir d'Escompte et du Crédit Industriel, qui serait dans l'affaire le prête-nom d'autres établissements.

L'emprunt serait émis en 4 0/0, au taux de 92 fr. 50, pour les porteurs de la dette tunisienne et livré à 90 fr. aux banquiers syndicaux. Le 4 0/0 français étant actuellement au cours de 100 francs, il en résulte que le gouvernement offre aux détenteurs des titres de la dette tunisienne un fonds d'Etat ou un fonds garanti par l'Etat, à 7 fr. 50 au-dessous du cours de la dette française du même type.

L'obligation tunisienne étant de 500 francs ou de cinq unités de 100 francs, c'est un bénéfice de 39,50, soit en chiffres ronds de 40 francs que leur assure l'opération, ce qui fait ressortir à 540 francs l'obligation remboursable à 500 francs. On se demande quelle est la raison de cette prime considérable allouée aux porteurs actuels de l'emprunt tunisien, dont un grand nombre ont déjà réalisé un bénéfice considérable en achetant au cours de 180 francs des valeurs qui ont atteint depuis, et par le fait même de la convention conclue avec le bey, une plus-value énorme.

Pourquoi d'autre part le gouvernement traitait-il de gré à gré avec quelques financiers privilégiés? S'il ne voulait se charger lui-même de l'opération, pourquoi ne pas faire appel à tous les grands établissements, et procéder à un marché avec concurrence? Assurément il eût obtenu des conditions plus favorables. On nous assure que si l'adjudication avait été admise, l'emprunt aurait été pris ferme à 91 francs.

En résumé, la combinaison adoptée, à raison d'une prime de 40 fr. sur les 250.000 obligations, qui priment la dette tunisienne, consiste à demander 10 millions aux contribuables pour les offrir gratuitement au syndicat et aux spéculateurs qui, escomptant par avance les décisions du gouvernement, se sont gorgés de titres sur lesquels ils ont réalisé un bénéfice démesuré. Le public français a le droit de trouver que c'est payer un peu cher les politesses que le gouvernement de la République croit devoir faire à M. Rothschild et à ses associés connus ou mystérieux.

Nous ferons remarquer qu'en agissant de la sorte, M. Tirard a formellement manqué aux engagements qu'il avait pris dans la séance du 4 avril dernier, à la suite des observations de MM. Pelletan et des Rotours.

Les droits sur les céréales Une des conséquences des droits sur les céréales et le détail sera de grever le consommateur. Mais à qui la faute? Ecoutez le Français: Les souffrances de l'agriculture ne sont malheureusement que trop évidentes, et ce n'est pas le moindre crime de la République de n'avoir rien fait pour les soulager.

Quel est le vrai remède, le remède à la fois le plus efficace et le moins contestable? C'était le dégrèvement des impôts exorbitants qui mettaient notre cultivateur dans une situation inférieure à celle du cultivateur étranger. Une telle mesure eût à la fois soulagé le producteur sans grever le consommateur. Avec l'élan de prospérité qui existait à la chute du gouvernement des conservateurs, un tel résultat eût pu être prochainement atteint. Mais on sait ce que la République a fait de cette prospérité. Avec le gaspillage du plan Freycinet, avec les expéditions lointaines, avec le malaise économique, conséquence d'une mauvaise politique, impossible de songer à un dégrèvement. Il serait plutôt question d'établir des impôts nouveaux.

Dès lors, pour faire quelque chose, le gouvernement est acculé dans la voie des dévaluations de droits. Mais alors surgissent les plaintes des consommateurs, qui crient qu'on veut encore augmenter le prix du pain et de la viande. Questions singulièrement difficiles et brûlantes, que le gouvernement ne nous paraît guère avoir l'autorité de résoudre. Seulement, que l'agriculture ne l'oublie pas: si l'on ne peut recourir au remède le plus efficace et le plus incontesté, c'est la faute de la République.

Un prédateur du mahdi Malgré un temps d'arrêt dans sa marche victorieuse, le mahdi menace toujours la basse Égypte. Sorti des déserts du Soudan, imposteur ou prophète, il a su rapidement grossir le nombre de ses partisans, battre

des armées régulières et jeter dans de cruels embarras l'une des premières puissances du continent. Or, le mahdi a eu au siècle dernier un prédécesseur dont le rôle, les moyens et les victoires ont été les mêmes qu'aujourd'hui. Nous trouvons ce rapprochement dans la Nouvelle revue: C'était en mars 1785; le Ramadan, mois de jeûnes et de privations, est célébré dans tout l'islamisme. A Amadie, petite ville du Kurdistan, un homme extraordinaire parait. Sa taille élevée, son visage imposant, le turban vert dont il est coiffé et que peuvent seuls porter les descendants de Mahomet le désignent à l'attention des fidèles; cette attention se change en respect et en vénération lorsqu'il voit l'inconnu accomplir de longues stations dans les mosquées, jeûner, s'imposer les plus durs traitements. Le dernier jour du Ramadan arrive, et le nouveau venu prend tout à coup la parole au milieu de l'assemblée des fidèles: il se présente comme un envoyé de Mahomet, chargé par lui de rappeler aux véritables préceptes les musulmans qui s'en écartent, et promulgue le nouvel évangile en vingt-quatre articles. Sans connaître ni son nom ni son origine, fascinés par son éloquence passionnée, les habitants d'Amadie se rangent sous les ordres du nouveau prophète, et, le 20 avril 1785, cette troupe se met en marche à la conquête de l'Asie-Mineure. Zaku, Zapur, Bitlis, ville forte de 20.000 habitants, Mush sont pris ou se rendent. A l'égard des vaincus partout la même tactique: répondre à un dessin arrêté d'établir la conquête sur la frayeur, en passant au fil de l'épée les musulmans récalcitrants qui se refusent à prendre au sérieux le rôle du nouveau prophète.

Tout le Kurdistan est conquis. Akhalzik, où 30.000 habitants étaient enfermés sous la protection de 6.000 soldats turcs; Erzeroum tombé également aux mains du prophète, qui prend alors le nom de Mansour ou Victorieux, et marche sur Erzeroum et Smyrne.

Les Porte alors s'émeut. Elle envoie des ambassadeurs au nouveau croyant; celui-ci les repul toutes avec réserve, sans se livrer, sans révéler son but et les limites de son ambition. Même un maladroît effendi ayant élevé le ton et parlé des droits du sultan, le Mansour le fit empaler sur l'heure et envoya sa tête au sultan. Cette suite d'échecs fut pour lui-même. Une nouvelle ambassade fut mission de détourner toute que coûte le conquérant de l'Asie-Mineure; elle réussit, et le Mansour alla guerroyer dans le Caucase. Après une première victoire sur le général russe Apraxin, une grande bataille se livra: le Mansour fut battu par Apraxin et Poleskine, qui s'étaient unis. Pendant quatre ans (1787-1791) — ce fut une longue suite de victoires et de défaites; mais ces retours de fortune, favorables aux puissances organisées, sont funestes aux partisans, parce qu'ils inspirent le doute sur la mission providentielle. Le Mansour, sentant l'avenir lui échapper, livra une dernière bataille: il fut vaincu et fait prisonnier.

Catherine eut la générosité de ne pas le sacrifier; elle lui assigna Solovetsch comme résidence, avec 400.000 fr. de pension. Le Mansour y passa cinq années, dans le couvent des Arméniens catholiques. Le jour de sa mort, le 15 septembre 1793, il adressa une lettre à sa famille; elle était signée Yr. Giovanni Batista Boetti de Predicatori.

En effet, ce réformateur de la religion musulmane n'était pas musulman; c'était un aventurier italien.

Disseminations ministérielles On s'entretenant beaucoup aujourd'hui dans les coins les désaccord existant entre MM. Ferry et Waldeck-Rousseau. Un fait presque certain, c'est que le ministre de l'Intérieur est en disgrâce. On disait également que c'était sur les instances réitérées de M. Fourrier que le traité de Tian-Tsin a pu être conclu; le jeune officier croyant le moment excellent, et la fin du conflit devant, suivant lui, être cherchée plutôt à Paris qu'en Chine.

Election sénatoriale Les sénateurs de la gauche républicaine cherchent à se mettre d'accord sur le choix d'un candidat pour remplacer M. Waris, sénateur inamovible décédé. L'amiral Peyron, ministre de la marine, paraît devoir l'emporter sur MM. About et Jourde. On dit cependant qu'il se pourrait bien que M. Peyron, qui n'a, d'ailleurs, nullement sollicité le siège de sénateur, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Conversion de la dette tunisienne Voici quelques indications sur la convention intervenue pour la conversion de la dette tunisienne: Les 215.000 obligations seront échangées contre des titres d'une valeur nominative de 500 fr., émis à 462 fr. et rapportant 4 0/0. Les établissements contractants sont la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Industriel, et malgré le succès assuré de sa candidature, croira devoir décliner l'offre de sénat. Son entrée au Sénat, en qualité de sénateur inamovible, ne lui paraîtrait pas opportune, au moment où le gouvernement va proposer de supprimer l'inamovibilité. Dans ces conditions, M. About et M. Jourde seraient les seuls candidats, — du moins jusqu'ici.

Le choix du ministre plénipotentiaire résident à Hué n'est pas encore arrêté; cependant, il y a tout lieu de croire que ce sera M. Disdère, conseiller d'Etat, qui sera appelé à ces hautes fonctions.

Le journal « Le Français » Dans une note parue en tête du Français, le conseil d'administration annonce que la direction du journal est désormais confiée à M. O. Depeyre, ancien député et ancien ministre.

Cette organisation d'une nouvelle direction n'implique à aucun degré une déviation de la ligne suivie jusqu'ici. La politique du Français, dit la note en question, sera demain ce qu'elle était hier. Il s'agit d'apporter une force préexistante, un concours et plus à l'œuvre entreprise, nullement de modifier cette œuvre.

Maladie de M. d'Haussonville Nous apprenons avec douleur que la santé de M. le comte d'Haussonville inspire de sérieuses inquiétudes. Le mal, très brusque, s'est manifesté avec une singulière violence, et les médecins ne dissimulent pas leurs alarmes.

Dans l'après-midi, les nouvelles étaient un peu moins alarmantes. Une légère amélioration s'était manifestée. Toutefois la situation restait grave. Une consultation a été tenue à six heures par MM. Guéneau de Mussy, Potain et Worms.

A la suite de cette consultation, le bulletin suivant a été rédigé: « La journée n'a été marquée par aucune crise dans les fonctions respiratoires; mais depuis le soir, la fatigue s'accroît.

Ce matin a eu lieu une nouvelle consultation. Fin de la grève des teinturiers On télégraphie de Bradford: La grève des teinturiers a pris fin hier soir. Les patrons se sont engagés à accorder aux ouvriers, à partir du 1er août, l'augmentation de salaire de 10 0/0 qu'ils avaient demandée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du vendredi 23 mai 1884

Présidence de M. Buisson, président. M. Duval présente le rapport sur l'élection de M. Maxime Lecomte dans la 2e circonscription d'Avoyers. M. Maxime Lecomte est admis.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. le baron de Soubeyran sur la conversion de la dette tunisienne.

M. de Soubeyran développe son interpellation sur la dette tunisienne. Il critique le taux de l'emprunt et l'absence de toutes garanties pour l'avenir. Il demande que les opérations de cette nature soient désormais traitées en faisant appel à la publicité et à la concurrence. Il propose un ordre du jour ainsi conçu: « La Chambre exprime le désir que, dans les Etats protégés par la France, les opérations financières garanties par le Trésor français soient traitées avec publicité et concurrence. (Approbation à droite.)

M. Tirard essaie de justifier l'opération. Si la conversion de la dette tunisienne n'a pas été l'objet d'une sorte d'adjudication, demandant que le M. de Soubeyran, c'est que la dette tunisienne contient des éléments trop variés. M. Tirard déclare qu'il n'accepte pas l'ordre du jour de M. de Soubeyran, à moins qu'il ne soit voté par les deux Chambres. Il demande l'ordre du jour pur et simple. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 327 voix contre 144.

La chambre aborde la discussion du projet de loi sur le monopole des allumettes. M. Leydet a combattu vivement ce projet, soutenant que l'intérêt général commandait de revenir à la liberté de fabrication. Afin de composer la perte qui se ferait par le Trésor, on créerait un timbre spécial dont le produit donnerait l'équivalent de la subvention payée par la Compagnie.

M. Demarçay, rapporteur, a combattu cette proposition à laquelle il ne trouve aucun avantage ni pour le Trésor ni pour le public, et l'article 1er du contre-projet de M. Leydet, mis aux voix, a été repoussé par 258 voix contre 204.

Un projet de loi relatif à la répartition des crédits de l'administration de la justice, a été également repoussé par 229 voix contre 195, et le projet du gouvernement a été adopté, et la séance levée.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 23 mai.

Observations météorologiques Paris, 24 mai, minuit 40. La pression barométrique est de 761 mm à Biarritz. 704 à Brest. 708 à Cherbourg. 705 à Paris. La dépression existe sur le Nord-Est de toute l'Europe. Belle température.

AFFAIRES MILITAIRES

Service des subsistances militaires. — Par décision ministérielle du 17 mai, M. Georquin, officier d'administration de 2e classe, Constantine, a été désigné pour Lille (sous-ordre).

M. Billon, officier d'administration, adjoint de 2e classe à Lille, a été désigné pour occuper l'emploi de 1er adjoint au commandement de la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration.

M. Boyer-Chamard qui plaidera pour les conseillers élus le 11 mai. La proposition, nous l'avons dit, n'a pas de base sérieuse: les griefs qu'elle invoque ne sont pas justifiés et plusieurs sont matériellement faux; elle ne cite, d'ailleurs, aucun fait précis pouvant entacher de nullité les opérations électorales.

Les protestataires ont la naïveté de se plaindre de ce que le comité indépendant ait décoré ses distributeurs de bulletins de cocardes tricolores. Est-ce, par hasard, les couleurs nationales n'appartenant pas à tous les citoyens français?

Pourquoi nous obligent-on à rappeler que, dans certains quartiers, on a poussé l'indulgence envers nos adversaires jusqu'à leur laisser arborer un emblème séditieux: la cocarde rouge! Il n'est pas douteux que le conseil de préfecture rejettera les conclusions des protestataires.

Denier des écoles. — La vente de charité et foire aux plaisirs est définitivement fixée au 15 juin. Elle aura lieu, comme l'année dernière, dans les jardins de M. Pierre Cateau, gracieusement mis à la disposition du denier des écoles. Elle sera faite de nouveau, un pressant appel à la générosité des Roubaixiens. Four voudront contribuer à cette fête de bienfaisance en faisant don de quelque travail de fantaisie ou objet utile qui servirait à garnir les rayons des boutiques.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance — on est prié de les adresser au plus tôt, soit à M. Bateau-Lenglet, président de l'œuvre, rue du Grand-Chemin, soit aux dames dont les noms suivent: Mme Droulers-Prouvost, Grande-Rue, et Mme Georges Cateau, rue Fosse-aux-Chènes, tiendront les buffets.

Mme Emile Delattre, boulevard d'Armentières, et Mme Mulliez-Eloy, rue des Lignes. — Confiserie et bonbons. Mme Ed. Ferrier, rue du Coroir et Mme Paul Seron, rue Fosse-aux-Chènes. — Travaux à l'aiguille et de fantaisie.

Mme Devillers, rue du Grand-Chemin et Mme L. Cordonnier, rue de Lannoy. — Plantes et fleurs. Mme Buisson, rue St-Georges. — Vêtements pour les pauvres.

Mme Carrois-Mahieu, boulevard de Paris. — Lingerie. Mme Emile Delattre, boulevard d'Armentières, et Mme Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin. — Jouets d'enfants.

Mme Delfosse-Motte, rue du Vieil-Abreuvoir. — M. et les articles de ménage, ferblanterie, boiserie, etc., seront reçus avec plaisir. Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve. — Parfumerie.

Mme Fraisse, rue des fabricants et Mme Devémy, Laître.

Mme Georges Heyndrickx, rue du Tilloul et Mme Jean Bossut, Grand-Rue. — Objets divers à mettre en loterie. Mme Bellon, rue de Lille, et Mme Albert Heyndrickx, etc., ont été désignés pour tirer.

Mme Gustave Requilart, rue Pauvrée. — Porcelaines et bibelots. La confirmation. — L'administration du sacrement de la Confirmation aura lieu, le 26 mai, à Hem et à Forest; le 27, à Lannoy et à Sully; le 28, à Lys et à Toufflers; le 29, à Leers et à Wambrechies; le 30, dans les paroisses Notre-Dame et Saint-Joseph, à Roubaix; et le 31, dans celles de Saint-Martin et de Ste-Elisabeth, en la même ville.

Le conseil diocésain de l'œuvre de la propagation de la foi publiera son compte-rendu de l'année 1883: Le total des cotisations, pour le diocèse de Cambrai, s'élève à la somme de 191,530 fr. 30.

L'archidiocèse de Cambrai a recueilli 26,437 70; de Lille, 76,904 25; de Dunkerque, 42,627 65; de Valenciennes, 28,048 80.

A ajouter: dons recueillis par la Semaine religieuse, 15,332 80; autres dons particuliers, 2,455 10.

Pour l'œuvre de la Sainte-Enfance, le chiffre des recettes, dans notre diocèse, s'élève à 108,818 24, et pour l'œuvre de St-François de Sales, à 23,916 40.

La « Semaine religieuse » de Cambrai, publiée l'ordinaire par M. Duquesne. « Nous, archevêque de Cambrai, Vu notre ordonnance du 7 mars 1884 par laquelle nous avons prescrit la création des brevets complémentaires d'éducation chrétienne; Vu les propositions qui nous ont été faites au nom du Comité des écoles de notre diocèse; Avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Article 1er. — Sont nommés membres de la commission d'examen pour l'émission des brevets complémentaires d'éducation chrétienne: M. le chanoine Lasse, curé-archiprêtre de Lille-St-Maurice, qui remplira les fonctions de président comme notre délégué; M. le chanoine Hollebecque, supérieur de l'Institution de Maro-en-Barzuel; Mgr Bannard, supérieur de l'Institution Saint-Joseph, à Lille; M. le chanoine Didot, doyen de la Faculté de théologie, à Lille; M. l'abbé Boquillon, professeur à ladite Faculté.

Art. 2. — M. le chanoine Lasse, président de la commission, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance. Donné à Cambrai, le 17 mai 1882. ALFRED, archevêque de Cambrai.

Mercredi 26 mai, seront appelées les protestations relatives aux élections de communes de Basseul, Hattumont, Mons-en-Barrois (avocat M. Barbe), Anber, Obis, Catonville, Esaurain, Fummont, Gommegues, Carnières, Cousire, Awoingt, Houdain, Malcourt, Quenoy, Rumilly, Salesches, Beaugreuil, Deheries, Bavi, Marest, Collières, Capinghem, Bousoy, Somain (avocat M. Warquin), St-Souplet, Eringhem, Anbray, Bellain, Moncheaux, Provin, Gondécourt et Lomme.

M. Hippolyte Maze, député de Seine-et-Oise, a reçu la lettre suivante: « Paris, 16 mai 1884. Monsieur le député et cher collègue, Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 avril dernier, vous exprimez le désir de savoir si j'ai aujourd'hui établi par des dispositions officielles définitives que les instituteurs communaux laïques doivent être admis à domicile sur les chemins de fer.

La question, monsieur le député et cher collègue, est absolument tranchée dans le sens de l'affirmative, ainsi que je l'ai déclaré à la Chambre des députés.

Il est entendu que les Compagnies de chemin de fer, que les instituteurs et institutrices primaires pourront désormais voyager à demi-place, — en tout temps et quelle que soit la cause du déplacement, — à la seule condition d'avoir, pour chaque voyage, une autorisation de l'inspecteur d'académie ou de l'inspecteur primaire.

Si quelques difficultés se sont produites à cet égard, c'est parce qu'il restait encore à régler certains points de détail, en vue de prévenir les abus, mais je vais me concerter sans retard, et ce sujet, avec M. le ministre de l'Instruction publique et le nouveau régime pourra alors être appliqué partout dans les mêmes conditions.

Agitez, etc. Le ministre des travaux publics, RAIB